



Margès



*Bulletin
Municipal
2021*





Sommaire

	n°
Sommaire	2
L'Equipe Municipale	3
Le mot du Maire	4
Vie communale : Informations utiles	6
Le Personnel Communal	7
Etat Civil	8
Délibérations du Conseil Municipal	9
Commission urbanisme	20
Point « travaux »	22
Refresco projet O'MEGA	24
SIVOS	26
Commission environnement et fleurissement	27
Le CCAS	30
Commission communication	34
Le défibrillateur	35
Commémoration 11 Novembre	36
Les Elections en 2022	37
Le Tri	38
Vie communale divers	40
Comminssion Parentalité Arche Agglo	44
Les Associations - le Forum	45
Le Club des 2 villages	47
La bibliothèque	48
Loisirs et culture des aînés ruraux de l'Herbasse	50
L'atelier du mouvement	52
Amicale boule Marges-Arthemoney	53
La ronde des Ecoliers	54
Le comité des fêtes	56
Association du patrimoine & la Paroisse	57
Sport Loisirs Marges : Le Volley	58
ACCA de Marges	59
Les conscrits	60
Nos professionnels	61



L'équipe Municipale



Jean-Louis Morin
Maire

Président de droit de toutes les commissions
Président du SIVOS
Conseiller délégué Arche Agglo
Chargé de l'urbanisme, du SCoT et du service d'instruction des autorisations du Droit des sols



Jean-Paul Valette
1er Adjoint à l'Urbanisme, Finances, Bâtiments, Personnel Municipal, SIVOS, SCoT, Conseil communautaire, Associations Membre du bureau du SCOT
En charge des documents d'Urbanisme. Vice-Président des communes forestières de la Drôme, Membre du SIVOS, Membre SDED
Correspondant Plan Climat Air Energie Territoire



Catherine Bard
2ème Adjointe Finances, Voirie/Bâtiments, Communication, Bibliothèque, Cimetière, Personnel, CCAS
Syndicat des Eaux (suppléante)
Commission Chalons/Savasse
Administrateur site
Conseiller Communautaire



Patrick Buisnière
3ème Adjoint Voirie, Bâtiments, SIVOS, environnement/fleurissement, cimetière, personnel
Secrétaire du SIVOS
Membre Syndicat des Eaux
Membre commission Chalons/Savasse



Geneviève Bazy-Pillot
4ème Adjointe Finances, Environnement/Fleurissement, Associations, Sports, Conseil Communautaire, Culture/Patrimoine, Membre AFR, Membre SIVOS (Suppléante)



Serge Baldi
Finances, urbanisme, communication, personnel
Membre SDED



Katia Dié
Bibliothèque, CCAS, Correspondante
Petite enfance



Damien Dufaut
Finances, Voirie/Bâtiments, association, personnel, SIVOS, CCAS
Correspondant Ambroisier
SIVOS (suppléant)



Gilles Dumoulin
Finances, Patrimoine, Voirie, SID Suppléant
Membre AFR



Christine Guabello
Finances, Environnement/Fleurissement, CCAS, Syndicat rivière Herbasse
CCAS



Valérie Lagarde
Finances, Bibliothèque, Patrimoine
Culture



Esther Liaud
Urbanisme, Environnement/Fleurissement, Associations, Bibliothèque



Charles Meunier
Finances, Urbanisme, Environnement/Fleurissement, Associations, Cimetière, Personnel, CCAS
Correspondant Défense
Correspondant plan Climat Air Energie Territoire
Membre de la commission "collecte et traitement des déchets ménagers"



Vincent Pascalis
Finances, Urbanisme, voirie/Bâtiments, Associations



Audrey Vanhollebeke
Communication, Associations, SIVOS, CCAS
Correspondante Sécurité Routière



Le Mot du Maire

Edito 2021

2021 se termine comme elle avait commencé avec le retour en force de la pandémie. Tout au long de l'année, nous avons dû tous nous adapter aux différentes vagues qui se présentaient, notamment au niveau des écoles.

Malgré cette situation, vous avez pu constater que des travaux se sont déroulés dans le centre bourg. Après plusieurs années d'études, deux projets importants sont entrés dans leur phase finale : la réalisation.

L'année 2022, sera aussi riche d'évolution, avec la fin des travaux du centre bourg mais aussi le retour d'un équipement dans le giron communal.

Les premiers travaux et les plus importants sont ceux de la traversée, route départementale n°538. Cela fait plusieurs années, que nous travaillons sur ce projet qui a plusieurs objectifs :

- *Rénovation de la voirie qui a plus de 20 ans et qui devait être refaite à la demande du gestionnaire (le Département). La voirie au nord comme au sud la route a été reprise ces dernières années.*
- *Une volonté de faire ralentir les véhicules dans la traversée, avec la mise en place d'un plateau traversant au niveau de l'ancienne poste, un travail sur l'entrée de la place du champ de Mars et sur les passages piétons.*
- *Mise en accessibilité de l'ensemble de la traversée : largeur des trottoirs, place pour personne à mobilité réduite.*



Le deuxième chantier important est la rénovation de l'ancienne poste avec la création d'un commerce en centre bourg.

L'idée est de rénover ce bâtiment et de le rendre exploitable sur plusieurs points : un commerce de bouche au rez-de-chaussée, ainsi qu'un petit local à louer, et à l'étage, un appartement disponible à la location à la fin des travaux.

Un appel à projet pour la gérance du commerce a été lancé au printemps et un couple a été retenu. L'ouverture de ce commerce s'accompagne de la création d'une licence 4, qui n'existait plus sur la commune.

Pour l'année à venir, et cela fait plusieurs années que nous en parlons, c'est la rétrocession du gymnase intercommunal à la commune. Les statuts de l'Agglomération ont été modifiés en octobre dernier ce qui entérine le transfert qui aura lieu fin du premier semestre 2022.

Financièrement c'est une opération qui s'équilibre. En effet, lors de cette rétrocession, l'agglomération transfère le bâtiment mais aussi la charge de fonctionnement (au titre des attributions de compensation) pour équilibrer le budget de fonctionnement du gymnase.

Pour la deuxième année consécutive, avec le contexte sanitaire, la cérémonie des vœux ne pourra pas avoir lieu au mois de janvier.

Je tenais à vous souhaiter de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, et à vous souhaiter au nom du conseil municipal et de moi-même : une bonne année 2022.

Jean Louis Morin



Les Informations utiles :

➔ *Horaires d'ouverture de la Mairie*

Lundi : 8H30 à 12H - 14H à 17H30

Mercredi et Vendredi : 8H30 à 12H

★ *Les élus reçoivent sur rendez-vous*



Horaires d'ouverture de la Poste

Lundi : 8H30 à 10H30

Mardi : 13H30 à 15H

Vendredi : 13H30 à 16H

Samedi : 10H à 12H



Horaires de la Poste du 20 au 27 décembre

Lundi 20 décembre : 9H à 11H - 15H30 à 17H30

Mardi 21 décembre : 13H30 à 15H30

Mercredi 22 décembre : 9H à 11H - 15H30 à 17H30

Jeudi 23 décembre : 9H à 11H

Vendredi 24 décembre : 9H à 11H - 13H30 à 16H30

Lundi 27 décembre : 9H30 à 12H - 13H à 15H30

les colis et/ou lettres recommandées non récupérés "le 27 décembre à 15 heures - dernier délai" seront déposés à la Poste de St Donat



La Mairie sera fermée du 27 décembre au 31 décembre 2021

L'agence postale communale sera fermée du 28 décembre au 31 décembre 2021



Le Personnel communal :

Laurent Didier a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté son poste de Secrétaire Général fin septembre 2021. Il est remplacé dans cette fonction par Béatrice Bonnardel. Lise Dumoulin nous a rejoints cet été 2021 pour prendre le poste vacant.

L'équipe Municipale travaille sur une organisation optimisée qui prendra en compte les exigences croissantes du domaine administratif tout en gardant un service de qualité envers les Administrés.

Service Administratif : organisation Actuelle

Beatrice BONNARDEL

Ressources Humaines

SIVOS

Administratif

Lise Dumoulin

Secrétaire SIVOS

Dossier urbanisme

Françoise Izérable

Secrétaire Polyvalente

Chargée de l'accueil, voirie

Maryse Wawerla

Agence postale communale

Service Technique :

Charles BRUYERE

Responsable du Service
technique

Corinne Barruyer

Agent Technique
Entretien des Locaux
Communaux

Patrick Charel

Propreté de la commune, voirie,
maintenance épuration, cimetière,
espaces verts

Frédéric Morjaret

Bâtiments, créations de
mobiliers, propreté, espaces
verts, agencement d'intérieur



Etat-Civil 2021

Naissances

*Simon Paruta Tuarez
Azaël Lapierre
Eden Frenđi
Swan Khorchi
Lola Talfournier
Timéo Guy
Kaylian Billon
Naes Beyer*



Mariages

*Christelle Etienne et Stéphane Savarin-Marestan
Nathalie Oriol et Jacques Eclaircy
Cécile Dumond et Guillaume Saje
Jessica Dousse et Florian Fustier
Ghislaine Bergomi et Raphaël Desbar
Camille Ribière et Gabriel Bruyère
Ingrid Bayard et Mathieu Domenge-Abeau
Myriam Dupont et Eric Prébost
Sylvie Audebrant et Philippe Bruyère*



Décès

<i>Drevetton</i>	<i>Marie Claire</i>
<i>Bouchier</i>	<i>Michel</i>
<i>Berty</i>	<i>Norbert</i>
<i>Debrosse</i>	<i>Denis</i>
<i>Chion</i>	<i>Claude</i>
<i>Iserable</i>	<i>René</i>
<i>Mori</i>	<i>Pierre</i>
<i>Carceles</i>	<i>Antoinette</i>
<i>Vossier</i>	<i>Roger</i>
<i>Vossier</i>	<i>Léonie</i>
<i>Bertrand</i>	<i>André</i>
<i>Bertrand</i>	<i>Gilberte</i>





Délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

N°1-APPROBATION MODIFICATION STATUTS DU SIVOS SYNDICAT SCOLAIRE :

Le SIVOS Arthemoney Margès a mis en conformité ses statuts avec le droit et le fonctionnement au quotidien du Syndicat. Articles actualisés et complétés : Objet, Bureau et Comité Syndical, Receveur, Clause particulière.

Articles ajoutés : Règlement intérieur, Rapport d'activité, Démission.

Les conseils municipaux des 2 communes doivent se prononcer sur cette révision statutaire dans les 3 mois.

A l'unanimité des présents, le Conseil approuve les nouveaux statuts du SIVOS.

N° 2 – ENGAGEMENT ET MANDATEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT 2021 AVANT VOTE DU BUDGET

Validation de diverses dépenses d'investissement par anticipation pour les opérations en cours, afin de permettre le règlement des factures dans les délais, sans attendre le vote du budget primitif. Montant total engagé : 267 691 €.

N°3 SECURITE-TRAVAIL CONVENTION CENTRE GESTION POUR INTERVENTION ACFI

Accord du conseil à l'unanimité pour passer une convention avec le CDG26, pour la mise à disposition d'un ACFI (Agent chargé d'assurer une Fonction d'Inspection). Le rôle de l'ACFI, qui ne peut être ni un élu ni l'agent assistant de prévention, est de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail, et de proposer toutes mesures pour améliorer la prévention dans ce domaine et celui des risques professionnels.

Tarif forfaitaire de cette mission : 300 € par jour, comprenant inspections, déplacements et frais administratifs.

N° 4 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Accord du Conseil à l'unanimité pour inscrire les crédits complémentaires suivants en fonctionnement :

- Dépenses : 3 180€ au chapitre « Charges de Personnel »
- Recettes : 3 180€ au chapitre « Dotations et participations » (versement de compensation par l'Etat)

SEANCE DU 09 FEVRIER 2021

N° 1 – PRESENTION RAPPORT D'ACTIVITE DU SIABH

A l'unanimité des présents, le Conseil prend acte de la présentation du rapport d'activité 2019 du SIABH (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse), et approuve son contenu. Ce rapport présente la structure du SIABH et ses actions dans différents domaines : territoire, statuts, personnel, bilan financier et technique des opérations mises en œuvre en matière de prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques.

N° 2 – CONVENTION D'UTILISATION DE MATERIEL MARGES / CHARMES

Il a été décidé de revoir la convention passée en 1999 avec la commune de Charmes sur l'Herbasse, fixant les modalités d'utilisation du matériel en commun. Un avenant a été rédigé, incluant de nouveaux équipements et tenant compte de l'évolution des besoins des communes. Le Conseil approuve à l'unanimité la nouvelle convention.



N° 3 – ADRESSAGE POSTAL – RECTIFICATIF DENOMINATION NOUVELLE VOIE

Suite aux remarques de riverains, il est proposé de changer l'appellation « Chemin des Roches » en « Impasse des Roches ». Le conseil valide à la majorité cette nouvelle dénomination (11 voix pour, 1 abstention).

N° 4 – DELEGATION A ADJOINT POUR SIGNATURE ACTES ADMINISTRATIFS

Afin de respecter la réglementation en matière d'actes administratifs, il convient d'accorder délégation de signature à un adjoint pour représenter la commune en tant qu'acquéreur, le maire étant déjà signataire en tant qu'autorité authentifiant l'acte. A l'unanimité des présents, Patrick Buisnière, 3ème adjoint, est désigné pour signer les actes administratifs passés au nom de la commune.

N° 5 – MOTION SUR PROJET D'INSTALLATION D'UN ATELIER DE MAROQUINERIE A CHARMES SUR HERBASSE

Une enquête publique est en cours sur le projet de déclaration d'intérêt général et de mise en compatibilité du PLU de Charmes-sur-l'Herbasse, dans le cadre d'une déclaration de projet concernant l'implantation d'un atelier de maroquinerie. Ce projet, situé sur la commune de Charmes, à proximité du carrefour de la RD 121 et du plateau sportif, avait fait l'objet d'une concertation préalable en mars 2020, et la commune de Margès avait à cette occasion voté une motion exposant ses préoccupations et ses interrogations sur ce dossier.

Par cette motion, la commune, tout en réaffirmant son soutien au développement économique du secteur, exprimait son point de vue et ses attentes sur différents impacts et conséquences : routier (trafic, élargissement des voies), foncier, équipements publics, site (éclairage, bruit, circulation), environnemental (eaux pluviales), biodiversité...

Ces observations et problématiques demeurant d'actualité, il est proposé au conseil actuel de reprendre cette motion dans les mêmes termes et de la joindre au registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Charmes.

Accord du Conseil à l'unanimité des présents pour adopter cette motion.

SEANCE DU 16 MARS 2021

N° 1 – INTERCOMMUNALITE – DESIGNATION MEMBRES DE LA CLECT

Les communes membres d'Arche Agglo doivent désigner des représentants pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT), dont le rôle est d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et les EPCI dont elles font partie. A l'unanimité des présents, le conseil désigne le maire Jean-Louis MORIN comme titulaire, et le 1er Adjoint Jean-Paul VALETTE comme suppléant.



N° 2 à 4 – DEMANDE DE SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES

Il est décidé de présenter 3 dossiers de travaux auprès des Services du Conseil Départemental dans le cadre de la Dotation de Solidarité, pour laquelle la commune est éligible au taux de 17 % :

- Aménagement Source des Points (déplacement exutoire de l'ancien captage) : estimatif 76 000 E HT
- Remise en état monument aux morts du cimetière : total devis 4 080 € HT.
- Aménagement parc Izérable au centre-bourg : coût des équipements estimé à 25 000 € HT.

N° 5 à 7 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – COMPTE DE GESTION – AFFECTATION DU RESULTAT

Approbation à l'unanimité des écritures de l'exercice 2020 du budget communal, conformes au compte de gestion de la Trésorerie. Résultats de clôture avec prise en compte des reports et Restes à Réaliser :

- Fonctionnement : excédent 88 443,95 €
- Investissement : excédent 128 812,58 € (avec prise en compte des restes à réaliser : déficit – 47 812,42 €)
- TOTAL excédent 217 256,53 €
- Affectation résultat de fonctionnement : excédent capitalisé 47 812,42 €, excédent reporté 40 631,53 €

N° 8 – GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE STAGIAIRE

Un élève en préparation de baccalauréat professionnel est en stage au secrétariat de mairie pour 5 semaines, faisant suite à un 1er stage de 3 semaines fin 2020. Compte tenu de la qualité du travail effectué et de son implication au sein du service, il est proposé de lui octroyer une gratification de 600 € Approuvé à l'unanimité des présents.

N° 9 – ARCHE AGGLO – CONVENTION DE SOUTIEN TECHNIQUE AUX COMMUNES

Le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement en 2021 de la convention de soutien technique passée avec Arche Agglo, qui prévoit une mission d'assistance technique et de conseil aux communes qui en font la demande, dans le domaine de la voirie et de ses dépendances.

N° 10 – CONVENTION MODALITES D'OCCUPATION SALLES COMMUNALES PAR ASSOCIATIONS

A l'unanimité, le conseil valide les conventions d'utilisations d'utilisation des salles communales par les associations :

- Occupation à titre gratuit : associations communales utilisant le plateau sportif (cadre d'utilisation).
- Occupation payante : à destination des associations hors Margès qui occupent les salles (participation financière annuelle et pièces à fournir).

N° 10 – PRET 400 000€ PAR CRCAM SUD RHONE ALPES - RENOVATION ANCIENNE POSTE ET TRAVERSE VILLAGE

Après consultation de différents organismes bancaires, il est décidé de souscrire un emprunt de 400 000 € auprès du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, pour le financement des travaux de rénovation du bâtiment de l'ancienne poste et l'aménagement de la traversée du village. Durée 15 ans, taux 0.55% (0.4861 % avec annuité réduite).



SEANCE DU 13 AVRIL 2021

N° 1 - VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Il est décidé à l'unanimité des membres présents d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti de 3% et de reconduire le taux du non bâti sans changement.

Il est précisé que la suppression de la taxe d'habitation actée par la loi de finances entraîne, par un mécanisme de compensation, le transfert de la part départementale du foncier bâti vers les communes ; ainsi, le taux du non bâti pour 2021 est égal au taux communal voté + le taux du Département qui est de 15,51 %.

Pour Margès, les taux sont donc les suivants : foncier bâti 27,95 % (12,44 % + 15,51 %), foncier non bâti 64,91 %.

N ° 2 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil adopte à l'unanimité des présents le budget primitif 2021 proposé par le maire, et qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement 819 498 €, section d'investissement 1 115 118 €

N° 3 – LIGNE DE TRESORERIE 200 000€ CRCAM CENTRE PREFINANCEMENT FCTVA ET SUBVENTIONS

Le conseil décide à l'unanimité de contracter auprès du Crédit Agricole Centre-Est un prêt relais de 200 000 € sur 2 ans pour le financement des travaux de rénovation de la poste et l'aménagement de la traverse du village, en attente du reversement de la TVA et des subventions. Les montants nécessaires sont débloqués par tranches en fonction des besoins ponctuels de trésorerie, les intérêts ne courant que sur les sommes utilisées.

SEANCE DU 26 MAI 2021

N° 1 – ATTRIBUTION MARCHÉS TRAVERSE AGGLOMERATION RD 538

Suite à la consultation d'appel d'offres , le conseil décide à l'unanimité de retenir les entreprises suivantes, classées 1^{ères} suivant les critères de notation (prix 50 %, valeur technique 40 %, délai 10 %) :

- Lot 1 - Voirie : EUROVIA DALA 663 782,69 € HT (total tranches et options)
 - Lot 2 – Eclairage public : MABBOUX ELECTRICITE 13 505,70 € HT
- TOTAL hors taxes 677 288,39 € (soit 812 746,07 TTC)



N ° 2 – GROUPEMENT DE COMMANDES ELABORATION SCDECI

La commune doit mettre en place un Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie (SCDECI), qui va inventorier l'ensemble des moyens de défense incendie de Margès (public et privé), et vérifier que tous les bâtiments soient couverts par cette défense. Dans ce cadre, une convention de groupement de commande va être passée avec le Syndicat des Eaux de l'Herbasse, qui doit de son côté élaborer un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP).

Des aides financières sont prévues, coût à charge de la commune environ 5 000 €.

Sont désignés pour faire partie de la commission de suivi : Patrick Bussièrre (titulaire) et Jean-Louis MORIN.

N°3 RESILIATION CONVENTION DE GESTION COURT DE TENNIS

La convention passée en 1982 entre la commune et l'association « Sports et Loisirs » pour fixer les modalités de gestion du court de tennis est obsolète, ses clauses ne sont plus appliquées. D'un commun accord entre les parties, il est décidé de l'abroger et d'acter la reprise par la commune de cet équipement et de ses abords.

N°4 – RENOUELEMENT BUREAU ASSOCIATION FONCIERE (AFR)

Le mandat de 6 ans du bureau de l'Association Foncière de Remembrement arrive à échéance au 25 mai. Conformément à la réglementation en vigueur, une liste de 14 personnes parmi les propriétaires de la commune est proposée par le Conseil Municipal pour pourvoir à son renouvellement. Le bureau est nommé par la Direction Départementale des Territoires, le Maire en est également membre de droit.

SEANCE DU 15 JUIN 2021

N° 1 – SIGNATURE DE LA CHARTE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Il est décidé à l'unanimité des membres présents de signer la charte PCAET élaborée par Arche Agglo, afin de mettre en œuvre un programme d'actions en faveur de la transition écologique et de la mise en œuvre du plan climat.

N ° 2 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Afin de financer la mise en œuvre du Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie, il est proposé d'ouvrir une ligne budgétaire de 5 000 € par Décision Modificative, en diminuant les crédits du programme « Source des Points ». Accord du conseil à l'unanimité.



N° 3 – CHANTIER LOISIRS MJC

Le Conseil décide à l'unanimité de renouveler en 2021 la convention de partenariat avec la MJC du Pays de l'Herbasse, pour l'organisation d'un chantier jeunes en juillet. Participation financière de la commune : 750 €.

Travaux envisagés pour cette année : restauration terrain de bicross, entretien et désherbage jeux de boules, nettoyage des tags sur les bâtiments publics...

SEANCE DU 20 JUILLET 2021

N° 1 – CREATION EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Conseil valide la création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe pour 30 h par semaine, dans le cadre de la réorganisation du secrétariat suite au prochain départ en retraite du secrétaire de mairie Laurent DIDIER.

Suite à l'appel à candidature et aux entretiens avec plusieurs postulantes, Mme Lise DUMOULIN de Margès a été retenue par la commission, et a pris ses fonctions au 1er juillet.

N° 2 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Présentation est faite au conseil du rapport établi pour 2020 par le Syndicat des Eaux de l'Herbasse, et portant sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable. Bons résultats techniques et financiers (analyses d'eau, rendement du réseau, trésorerie), non augmentation des tarifs depuis 2011. Rapport adopté à l'unanimité.

N° 3 – MODIFICATION DES STATUTS DU SID (SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS)

Le SID doit modifier ses statuts pour prendre en compte la nouvelle adresse du siège (23 rue des Tilleuls à Montélier), et pour permettre l'adhésion de 3 nouvelles communes : la Répara-Auriples, Saoû et Autichamp. Le Conseil valide les nouveaux statuts à l'unanimité des présents.

N° 4 – LANCEMENT PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU

Il est décidé à l'unanimité de lancer une procédure de modification simplifiée du PLU de Margès, afin de procéder à diverses corrections et adaptations mineures du règlement écrit. Cette évolution du PLU n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision dite de droit commun, plus complexe à mettre en œuvre.

N° 5 – DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION

Il est demandé au Conseil d'autoriser la commune à exercer son droit de préemption sur une parcelle bâtie située dans la Zone Artisanale des Eygoutières, mise en vente suite au décès du propriétaire. L'objectif est de garder la maîtrise de ce tènement d'environ 3000 m², d'améliorer la qualité de la zone d'activité et d'accueillir de nouvelles entreprises ou artisans locaux. Compte tenu de la vétusté des locaux, non exploitables en l'état et pour lesquels le certificat de conformité n'a pas été délivré, la commune propose l'achat de cette propriété pour 75 000€.

Accord du Conseil à l'unanimité.



SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021

N° 1 – TRANSFERT ETAT D'ACTIF ASSAINISSEMENT – PV DE MISE A DISPOSITION DES BIENS ET REAJUSTEMENTS AMORTISSEMENTS

Il convient d'établir conjointement un procès-verbal de mise à disposition des biens et de réajuster les amortissements.

N° 2 - MODIFICATION DES STATUTS D'ARCHE AGGLO

Monsieur le Maire fait état de la délibération de la Communauté d'Agglomération du 7 juillet 2021, portant modification des statuts. Celle-ci porte sur l'enseignement musical, la gestion des équipements sportifs (notamment la rétrocession du Plateau Sportif à la commune), le déploiement des Maisons France Service et sur l'intégration des compétences AEP, assainissement et GEPU devenues obligatoire depuis le 1 Janvier 2020.

Les modifications proposées portent donc sur les articles 4.5 et 6 des statuts.

N° 3 - ADHESION ET CONVENTION CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT)

REFLEXION PREALABLE CONCERNANT LES EQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS DU CENTRE-BOURG

Le Maire expose au Conseil qu'il a sollicité le CAUE de la Drôme, en vue d'une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage portant sur les équipements et espaces publics du centre-bourg. Il s'agit d'étudier et de réorganiser le fonctionnement des équipements publiques.

N° 4 - ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

L'Association SLM sollicite une aide financière de 800€, en participation à la rémunération de l'entraîneur sportif recruté (salaire prévisionnel 6 240 € pour la saison 2021/2022) ; cette subvention aidera la structure à rétablir son équilibre financier, fortement compromis durant les derniers exercices.

N° 5 - PRESENTATION RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SDED

Ce rapport d'activité présente de façon réglementaire, globale et générale, la structure SDED et ses actions dans différents domaines.



SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

N°1 - PROJET DE MODIFICATION DU TRAITEMENT DES EFFLUENTS INDUSTRIELS DE LA Sté REFRESCO

La Sté REFRESCO souhaite mettre en place une unité de traitement anaérobie de ses effluents industriels.

Le projet est site en zone d'activité économique (Uep) sur la commune. La principale motivation de REFRESCO est de mieux valoriser ses effluents industriels et de restituer au sol une partie des eaux pompées pour la production.

L'installation de traitement valorisera 367 010 m³ d'effluents industriels par an.

L'unité de traitement sera à l'origine de la production de :

- Biométhane – Boues Les eaux traitées seront répandues (une part rejetée sur l'herbasse et une autre part sur du parcellaire agricoles, lors des périodes favorables, selon le plan d'épandage existant autorisé par arrêté préfectoral du 12 avril 2010).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

SOUHAITENT signaler les points de vigilance suivants : Les nuisances sonores ; Les nuisances olfactives ;

Les nuisances lumineuses et l'insertion paysagère.

N°2 - PRÉSENTATION RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DU S.I.A.B.H.

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, présentation est faite au Conseil du rapport d'activité établi pour l'exercice 2020 par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (S.I.A.B.H.). Ce rapport d'activité présente de façon réglementaire, globale et générale, la structure et ses actions dans différents domaines.

N°3 - DÉCISION MODIFICATIVE n° 2

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2021



N°4 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL (La DROME) POUR LA 3^{ème} TRANCHE DU REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE – RD 538

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Drôme a attribué à la commune une subvention de 116 411 € pour l'opération d'aménagement de village en lien avec la traversée du village – RD 538 (tranche 1 & 2 – cheminement doux et esplanade) pour l'année 2021. Cette somme est calculée sur un montant éligible de 547 187,00 €, au taux de 21,25 %. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande de subvention pour la 3^{ème} tranche, coût total de l'opération qui s'élève à la somme de 235 111,00 €uros H.T. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : **PREND ACTE** de la demande de subvention.

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

N°1 - PRÉSENTATION du RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES : EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF et NON COLLECTIF 2020

Ce rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS 2020) est le 1^{er} de la toute nouvelle Unité Eau et Assainissement d'ARCHE Agglo. ARCHE Agglo est compétente en matière d'**Eau Potable, Assainissement collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines** depuis le 01/01/2020 et doit, à ce titre assurer l'exploitation des réseaux et ouvrages créés pour ces compétences (mise à disposition des biens).

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau et de l'assainissement est un document obligatoire (cf. articles L2224-7 et -8 du C.G.C.T.) dans lequel doit figurer les indicateurs techniques et financiers du service. Ce R.P.Q.S. retrace en particulier l'organisation mise en place au sein d'ARCHE Agglo, suite au transfert des compétences Eau et Assainissement, d'une part pour le fonctionnement du service, d'autre par sa Gouvernance.

N°2 - PRÉSENTATION RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 D'ARCHE AGGLO

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales), présentation est faite au Conseil du rapport d'activité établi pour l'exercice 2020 par la Communauté d'Agglomération Arche Agglo. Le document se présente en plusieurs grandes parties, elles-mêmes subdivisées par thèmes : - Le territoire : 41 communes - La gouvernance : conseil d'agglomération, bureau, groupes de travail, conférence des maires - Les compétences : statuts, compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives, intérêt communautaire - Les moyens généraux : ressources humaines, finances, communication, commande publique, gestion patrimoine et travaux neufs, assistance aux communes - L'aménagement et le développement du territoire : application du droit des sols, transports et mobilités, habitat et foncier, tourisme, économie, politiques contractuelles - La solidarité, l'enfance, la jeunesse et les services à la population : petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse seniors et autonomie, numérique, culture, sport- Les rivières et l'environnement : rivières, agriculture, milieux et espaces naturels sensibles, énergie et climat - La collecte des ordures ménagères.



N°3 – CONVENTION UNIQUE EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA DROME

L'autorité territoriale doit veiller à l'état de santé des agents territoriaux en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions, chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine préventive et que ce service peut être établi auprès d'un service créé par le Centre Départemental de Gestion. Le Centre de Gestion de la Drôme a mis en place un tel service. Afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, il est décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes : - Médecine du travail - Inspection en santé et sécurité au travail - Psychologie du travail et des organisations - Coaching. Le détail des missions figure dans la convention unique. Le Conseil Municipal **DECIDE** d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2022,

N°4 – CONVENTION UNIQUE EN ARCHIVES, NUMERISATION, et R.G.P.D.

Chaque collectivité et chaque établissement public local est propriétaire de ses archives et est tenu d'en assurer la conservation et la mise en valeur. Les élus des collectivités sont responsables au civil comme au pénal de la bonne gestion de leurs fonds d'archives et qu'à cette fin les dépenses archivistiques constituent une dépense obligatoire, le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur depuis le 25 Mai 2018 et les collectivités ont l'obligation de se mettre en conformité avec celui-ci. Ces services d'archives et de RGPD peuvent être établis auprès d'un service créé par le Centre Départemental de Gestion. Le Centre de Gestion de la Drôme, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- Traitement archivistique papier
- Traitement archivistique électronique
- Mise en conformité RGPD

Le détail des missions figure dans la convention unique. Le Conseil Municipal **DECIDE** d'adhérer à la convention unique du pôle archives, numérisation et RGPD, gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2022,

N°5 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget 2021. CRÉDITS À OUVRIR (Dépenses – Fonctionnement) +2494,00 € - CRÉDITS À RÉDUIRE (Dépenses – Fonctionnement) - 2494,00 €



N°6 - CONVENTION DE VEILLE ET DE STRATEGIE FONCIERE – Commune de Margès – Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo et L'EPORA

L'EPORA est un établissement Public d'Etat à caractère industriel et commercial chargé d'une mission de service public. Il accompagne les collectivités et leurs groupements en charge des politiques d'aménagement pour identifier les gisements fonciers mobilisables, étudier et définir les stratégies de mobilisation foncière sur le court et long terme, capter les opportunités foncières, vérifier l'économie et la faisabilité des projets, pour orienter l'action foncière publique là où elle est la plus pertinente. En partenariat avec les collectivités poursuivant les projets d'aménagement, L'EPORA met en œuvre les stratégies foncières. Il acquiert les terrains, en assure le portage financier et patrimonial, y réalise les travaux de requalification foncière le cas échéant, pour céder à la collectivité, son concessionnaire, ou l'opérateur qu'elle désigne, un terrain prêt à être aménagé dans un délai conforme à la stratégie foncière convenue. La convention des portages des biens est conclue pour une durée de 4 ans et pourra être prorogée par voie d'avenant. Le montant maximum d'encours fixé par EPORA, c'est-à-dire de dépenses stockées attachées à la présente convention de 300 000,00 €uros H.T. La présente convention permet l'acquisition de bien à hauteur du montant d'encours majoré de 15 %.

Montant maximum d'études pré-opérationnelles et co-financements d'études : au titre des présentes, l'EPORA fixe un montant maximum d'études pré-opérationnelles, telles que définies à l'annexe 1 de : 40 000,00 € H.T. Le Conseil municipal APPROUVE la convention opérationnelle à intervenir avec EPORA et la commune de Margès et la communauté d'Agglomération ARCHE Agglo.

N°7 - DEMANDE DE SUBVENTION à la RÉGION concernant la RÉNOVATION MONUMENT AUX MORTS - CIMETIÈRE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de remise en état du monument aux morts situé dans le cimetière de Margès. Cet édifice est très dégradé et nécessite une réfection. Les frais de remise en état, comprenant des travaux de maçonnerie, ponçage/peinture, et des prestations de marbrerie et de gravure, sont estimés à 4 080 € HT. Le Maire propose à l'assemblée de présenter ce dossier à la Région, à laquelle la commune est éligible (projets d'un montant de travaux inférieur à 80 000€ HT). Le Conseil Municipal **APPROUVE** le projet de réfection du monument aux morts situé au cœur du cimetière, ainsi que l'estimatif des travaux et **SOLLICITE** auprès de la Région une subvention pour ce programme de travaux,

N°8 - REVISION TARIFS DE LOCATION SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose de revoir ces tarifs, ainsi que celui de la salle associative (ancienne cure), compte tenu du coût de fonctionnement des locaux. Après étude, la commission en charge de la gestion de ces salles propose les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents FIXE les tarifs de location des salles communales comme précisé ci-dessus, pour toute nouvelle location à compter du 1er décembre 2021.



Point Urbanisme

COMMISSION D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Marges a été approuvé le 06 Septembre 2018.

Par délibération du conseil municipal en date du 20 Juillet 2021 la commune a engagé une procédure d'évolution de son PLU :

- *Mettre en place et modifier des ER (Emplacements Réservés)*
- *Créer des STECAL (Secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU dans les zones A et N au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire. (CU art L. 151-13).*
- *Mettre en conformité l'OAP (Orientation d'Aménagement Programmé) N°1 du Fayet.*
- *Faire une mise à jour du règlement.*

RAPPEL :

Travaux réalisés sans autorisation d'urbanisme

Construire ou modifier un bâtiment sans avoir obtenu une autorisation d'urbanisme constitue une infraction pénale passible de lourdes sanctions, de même que le non-respect du permis de construire ou de la déclaration préalable de travaux. Les peines peuvent être des amendes pouvant atteindre 300 000 Euros avec obligation de remise en état, voire, la démolition du bien construit.



Récapitulatif des documents d'urbanisme 2021

35 CUa

Le certificat d'urbanisme d'information permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété ainsi que les taxes et participations d'urbanisme. Le certificat protège son titulaire contre les changements de règles, cristallisant le droit pendant 18 mois. (ce document est établi par la commune).

1 CUb en cours d'instruction

Le certificat d'urbanisme opérationnel est une procédure, non obligatoire à la disposition des usagers désireux de connaître les règles d'urbanisme applicables à un terrain. Bien que facultative, cette démarche est recommandée avant tout achat de bien immobilier (terrain nu ou déjà construit)

14 Permis de construire

8 Avis favorables

2 Refus

3 En cours d'instruction

1 Annulé par le demandeur

24 Déclarations préalables de travaux

17 Avis favorables

2 Avis tacites

2 Refus

3 En cours d'instruction

Jean-Paul VALETTE

Adjoint en charge de l'urbanisme

urbanisme@marges.fr



Point Travaux

Travaux de Voirie 2021



Réalisation d'un trottoir en revêtement drainant entre le plateau sportif et le domaine de Tournay. (10200€ HT)

Réfection de la placette de la salle de la cure en revêtement drainant. (3500€)



*Création d'un chemin piétonnier
Rue des écoles. (12300€ HT)*





Point Travaux

Travaux de Voirie 2021



*Réfection du chemin du
bois de la Dame. (5200€
HT)*

*Traversée du village, réfection
des trottoirs et construction
d'une esplanade. (466700€
HT) (Bande de roulement à la
charge du département)*



*Rénovation du bâtiment de
l'ex-poste*

*Création d'un local
paramédical, d'un commerce de
bouche (restauration rapide et
bar) et d'un appartement.
(370000€ HT)*

*Fin des travaux: 1^{er}
semestre 2022*





Margès

Refresco suivi du dossier présenté en réunion Publique le 10 septembre 2020

RETOUR SUR LE PROJET O'MEGA

Il y a un an, les équipes Refresco présentaient aux habitants de la commune le projet O'MEGA (RefrescoO' Marges Eau Gaz Avenir) : la construction d'une station de traitement des effluents (STEP).

Qu'est-ce que les effluents et à quoi sert une STEP ?

Les effluents sont les déchets liquides industriels, chez Refresco ce sont notamment les eaux de rinçage et de nettoyage des lignes de production. La construction d'une STEP doit permettre de valoriser ces effluents. En effet, cette station va permettre d'engager une action de méthanisation, c'est à dire un processus naturel biologique de dégradation de la matière organique.

Ainsi, les eaux de rinçage et de nettoyage récupérées et transformées en **eau épurée** l'irrigation des parcelles culturales de ou redirigée vers la rivière Herbasse, en réinjecté dans le réseau GrDF et en **compost** charge par le centre de compostage de Chatuzange.

Les effluents sont ainsi valorisés à 100%.

Aujourd'hui, comment sont traités les effluents de Refresco à Margès ?

Actuellement, l'ensemble des effluents est stocké dans la lagune, une retenue d'eau située à quelques mètres du site de production. Grâce à un partenariat avec les agriculteurs locaux, ces effluents sont récupérés pour l'épandage agricole. Cependant, cette solution provoque, l'été notamment, de fortes odeurs dans les alentours. Il fallait donc trouver une solution pour mieux maîtriser nos effluents tout en permettant aux agriculteurs partenaires de disposer d'une ressource en eau.



de la
sont
pour
Margès
biogaz
pris en



Où en est le projet ?

Les premiers coups de pelle seront donnés en mars 2022 - après l'obtention des différentes autorisations de la Préfecture - et se poursuivront pendant 1 an. La mise en service de cette nouvelle station de traitement des effluents est prévue en mars 2023.

Refresco a la volonté de n'utiliser que les ressources strictement nécessaires à la fabrication de ses produits et s'inscrit dans une démarche continue de réduction de ses consommations. Lorsque cela est possible, des solutions sont adoptées pour développer un impact positif sur l'environnement. Ainsi, Refresco France a signé en 2020 un contrat 100% électricité verte avec son fournisseur d'électricité pour favoriser les énergies renouvelables.

REFRESCO S'AGRANDIT !

Refresco France poursuit sa croissance en France et recrute régulièrement pour compléter les équipes et assurer les commandes des clients.

Pour améliorer le confort des équipes du site de Margès, un ancien bâtiment de stockage est en cours de rénovation afin de créer des locaux de vie. Un réfectoire avec une terrasse, des vestiaires, des bureaux de travail supplémentaires, un local pour la médecine du travail et aussi un espace d'accueil pour les chauffeurs verront le jour en avril 2022.

Les travaux ne devraient pas occasionner de gênes directes pour les voisins !



Vue aérienne du site de production de Margès, entouré en jaune le bâtiment en cours de rénovation.



Le Sivos 2021

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire : SIVOS

Sa Mission : Pour le compte des communes de Arthemonay et de Margès le SIVOS gère les activités périscolaires des deux communes.

Président : Jean-Louis Morin, maire de Margès

Vice-Président : Jean-Louis Bonnet, maire de Arthemonay

Secrétaire : Jocelyne Piochet, adjointe commune de Arthemonay

Trésorier : Patrick Buisnière, adjoint commune de Margès

Activités principales :

- *Gestion de la garderie,*
- *Gestion du restaurant scolaire,*
- *Entretien des bâtiments scolaires et périscolaires,*
- *Financement du matériel éducatif et scolaire,*
- *Participation au financement des activités éducatives (piscine, sorties, cirque, musique...)*
- *Liaison entre les communes et l'éducation nationale*

Le fonctionnement des écoles est toujours perturbé par la crise sanitaire. Nous mettons tout en œuvre pour assurer la sécurité des enfants et du personnel : augmentation des heures de ménage, achat de gel hydroalcoolique, achat de masques, adaptation des locaux...

Ces actions ont un coût non négligeable entièrement supporté par le SIVOS.

Nous avons également eu pendant l'été et jusqu'à la Toussaint, un renouvellement du personnel très important ce qui a pu perturber nos enfants.

Autre constat, celui-ci plus positif, l'effectif a augmenté de 16 enfants scolarisés passant à un effectif total de 184 enfants.



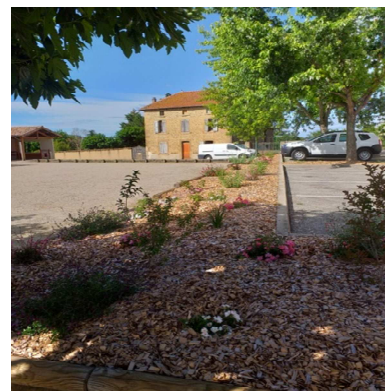
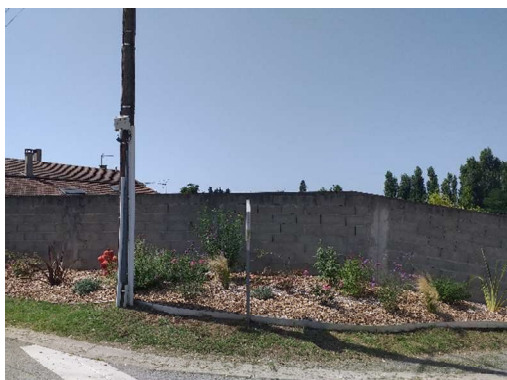
Commission Environnement et Fleurissement

En 2021, nous avons maintenu un important budget (environ 5500 €/an) dédié à l'entretien, à l'aménagement et au fleurissement des espaces verts.

- *Après le thème « les insectes » choisi pour 2019-2020, nous avons opté pour le thème « Promenons nous dans les bois » (2021 – 2022). Les différents animaux (cerf, sanglier, lapin, renard...) ont été réalisés par un employé communal qui a suivi une formation dans sa carrière professionnelle et le bois est un bois de récupération (cèdre et pins abattus dans le parc Izerable).*



- *Quelques créations de parterres ont été aménagées :*
 - *Secteur « les Sables », quartier à près d'un km du centre village, de 33 m² : massif sec avec différents vivaces et arbustes (phormiums, stippa, cistes, verveines de Buenos aires...) et paillage.*





- *Devant le kiosque, un massif d'environ 65 m² composé de vivaces et arbustes (lilas des indes, déco rosiers mareva et emera, kniphofia...).*
- *Entretien de nos arbres sur tout le territoire, en particulier la taille des 7 platanes, de la place centrale du village, taille au niveau des anciennes coupes et taille de formation sur un platane à l'automne.*
- *Investissement dans du matériel d'entretien électrique : débroussailleuse, souffleur, élagueuse sur perche.*
- *Aménagement du Parc Centre village tout en gardant le côté nature du lieu et inauguré en juillet 2021 en invitant des élus des communes environnantes et les habitants de Margès.*



Et en dernier lieu, pose de :

- * *2 jeux en bois : parcours d'agilité et balançoire nid d'oiseau,*
- * *2 tables de pique-nique sous les grands arbres,*
- * *3 poubelles dispersées à des endroits adaptés.*



- *Aménagement d'un sentier « piétons » partant des écoles en passant par le centre village et donnant accès au nouveau parc. Les travaux ont été effectués par les employés communaux,*
- *Poursuite de notre objectif « Zéro-Phyto » avec l'obtention cette année du Label « Terre Saine, Communes sans pesticide » : valoriser la démarche « zéro pesticides », encourager les communes à se passer entièrement de produits phytosanitaires, préserver l'environnement et protéger la biodiversité (520 collectivités labélisées cette année).*



Commission Environnement et Fleurissement

Nettoyage de Printemps :

Action lancée par Arche Agglo début mars 2021 et à laquelle nous avons activement participé. Une quarantaine de Margessois et Margessoises a sillonné le village toute une matinée avec leurs gants et des sacs poubelles pour ramasser toutes sortes d'ordures : cet acte citoyen intergénérationnel nous engage vers le respect de la nature qui nous entoure.



Nous vous donnons rendez-vous en mars 2022 pour une nouvelle action « nettoyage de printemps » !

Chantier Jeunes :

Reconduite du « Chantier Jeunes » du 19 au 23 juillet 2021 en partenariat avec la MJC de St Donat qui dans le cadre de sa politique jeunesse a pour but d'accompagner, responsabiliser les jeunes. 7 à 8 jeunes accompagnés d'un éducateur passent une semaine à Margès guidés par un ou deux employés communaux pour divers travaux : peindre, biner un terrain de boules, réfection d'un terrain de bicross... et à la fin de la semaine, un petit pot est offert par la mairie en remerciement à tous ces jeunes.



Merci aux employés communaux et aux élus de la commission « Environnement et Fleurissement ».

Mme Geneviève BAZY-PILLOT
Commission Environnement et Fleurissement



Le CCAS

Le CCAS de Margès compte 13 membres, 6 membres sont des élus et 7 membres sont des citoyens margessois. Le Président est le Maire en son absence Catherine BARD, 2° adjointe.

Les Actions 2021 :



La première action de l'année est liée à la COVID. Le CCAS a contacté tous les margessois de plus de 75 ans puis 70 ans pour les aider à obtenir un rendez-vous pour la vaccination contre la COVID. Plus de 90 % ont répondu favorablement et ainsi Margès a été la première commune de la Drôme des Collines à avoir un fort pourcentage d'administrés vaccinés. Le CCAS peut vous aider à programmer la troisième dose de vaccin. Vous pouvez contacter la mairie.



Personnes Isolées sur la commune

En partenariat avec la MJC de Saint Donat qui coordonne les projets, grâce à un financement de la C.F.P.P.A. (Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie) et la participation active de la « Compagnie Dézinguée », le CCAS a pu proposer à plusieurs foyers Margessois une animation à domicile. La première prestation s'est déroulée sur le premier semestre et s'est clôturée le dimanche 11 juillet sur le site de Champos avec un goûter et de la musique. Les foyers ont pu partager cette dernière séance avec leurs proches tant familles qu'amis.





Une deuxième animation sur le thème de l'accordéon et de la gestuelle est en cours et se terminera en février 2022.

Ces 2 programmes ont apporté une bouffée de chaleur et de joie aux protagonistes.

Si dans votre entourage, vous connaissez des personnes isolées, vous pouvez en toute amitié les signaler au CCAS qui lors d'une prochaine animation (si des fonds sont débloqués) pourra leur proposer de s'associer au projet.



La cabane à Fernand, gérée par le CCAS restera fermée plus longtemps qu'initialement prévu. Délai de réouverture estimé à la rentrée 2022. Le CCAS espère que ce lieu retrouvera son âme et que chacun pourra y trouver un agrément soit en donnant soit en recevant. Le CCAS pense qu'à la réouverture de la Cabane, il serait intéressant qu'elle soit « gérée » par un collectif voire une association. Si vous avez envie de vous investir sur ce projet, merci de contacter la mairie.



Le CCAS et la Mairie ont mis en place en début d'année un pôle informatique. Si vous avez besoin d'utiliser un poste informatique pour faire des démarches administratives ou tout autre besoin en bureautique, vous pouvez vous rendre à la mairie et utiliser le matériel. Vous pourrez sur demande vous faire aider.



Le CCAS



Le CCAS a participé à l'opération « Ventes de Brioches pour l'ADAPEI ». Cette vente s'est tenue 2 jours à 16H30 devant les écoles. Le CCAS remercie les membres de Loisirs et Culture pour leur aide pour la vente. Il a été vendu 56 brioches. Le CCAS pense reconduire cette vente en 2022, si vous voulez donner un peu de temps, vous pouvez nous contacter et nous aider à faire cette vente. Contacter la mairie.



Le CCAS s'est mis en relation avec les personnes de l'association du Patrimoine du Pays de l'Herbasse, car Fernand Pédriolat, employé 30 ans sur la commune de Margès voulait témoigner de sa vie professionnelle en tant que Cantonnier. Un livret « témoignage » a été édité. Des exemplaires sont disponibles à la bibliothèque en prêt pour qui voudrait lire ce petit ouvrage. Si d'autres administrés souhaitent témoigner de leur vie d'antan, le CCAS fera le maximum pour les accompagner.

Fernand PEDRIOLAT



Souvenirs

Semaine Bleue

Dans le cadre de la Semaine Bleue, le CCAS a organisé une séance de sensibilisation aux premiers Gestes de Secours. Cette animation d'information dispensée par Pierre- Jean Bard et Josselin Camet a permis à une dizaine de personnes d'apprendre ou de revoir les premiers gestes de secours et d'être sensibilisés sur les bons réflexes pour alerter efficacement.





Le CCAS en lien avec la mairie organise le repas du 11 novembre. Cette année, 34 séniors ont participé à ce réel moment de convivialité.

Le « colis pour les fêtes de fin d'année » offert aux plus de 70 ans a été remis ou distribué début du mois de décembre à 37 foyers.

38 séniors ont renoncé à leur colis, la valeur du colis est reversée à une association caritative.

En 2020, le CCAS a récolté grâce à votre générosité 1 170 €.

Cette somme a été versée à :

- 800 € à la Croix Rouge de Saint Donat*
- 370 € à l'Association « Le Funambule » pour apporter du bien-être aux malades hospitalisés à Romans*

En 2021, le CCAS n'a pas pu organiser de conférence à cause du COVID. Il espère pouvoir bientôt faire une offre sur les thèmes de l'alimentation et sur la Prévention Routière. Des recherches d'animation sont en cours.

Les missions du CCAS sont, en la matière, définies de manière générale, par l'article L. 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles : « Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées »

*Catherine Bard
Chargée du CCAS*



Commission Communication

Les outils de Communication sur la Commune

L'Accueil de la Mairie :

Vous avez des choses à dire, des informations à communiquer, le personnel de la Mairie prendra en compte et transmettra aux personnes compétentes vos observations ou desiderata. S'il s'agit d'une information intéressante pour tout ou partie de nos concitoyens, elle sera diffusée sur les médias disponibles.

Le site de la Commune : depuis 2016, vous avez accès au site officiel de la commune «www.marges-drome.fr».

N'hésitez pas à y aller, vous trouverez des renseignements utiles pour simplifier vos démarches et être informés sur l'évolution de notre commune (Plan Local d'Urbanisme, les écoles, les nouvelles associations, ...)

Le site de l'agglomération ARCHE AGGLO :

Vous pouvez consulter le site « www.archeagglo.fr » qui est très riche en informations à l'intention de tous les habitants. Vous trouverez des adresses utiles ainsi que des informations de tout ordre tant culturel que pratique.

Le panneau lumineux :

Pour être informés des différentes manifestations organisées par nos associations (les matchs de Volley à domicile par exemple), mais aussi des alertes météo et des messages de vigilance au fil des saisons. Le panneau est utile. Pensez à lire les informations quand vous en êtes à proximité.

La page Facebook :

La commune de Margès dispose de sa page Facebook que vous pouvez consulter.

La communication entre les habitants : nous faisons appel à tous les habitants afin de vous investir ou du moins de venir aux différentes manifestations organisées par les bénévoles motivés qui font vivre le village. La vie du village repose principalement sur les associations. Les bénévoles des associations seront d'autant plus motivés à organiser des manifestations s'ils ont le sentiment que ces manifestations sont appréciées par les margessois. Nous sortons juste de la crise sanitaire, essayons de développer le « vivre ensemble ».

Catherine Bard

Chargée de la Communication



Margès s'équipe

Un matériel au service de tous les administrés de la Commune

C'est parce qu'il sauve des vies et que ce sont les premières minutes qui comptent en cas d'arrêt cardiaque, que la Commune de Margès a décidé de s'équiper d'un DAE (défibrillateur automatisé externe)

Le taux de survie après un arrêt cardiaque est aujourd'hui de 2 à 4%, car l'intervention doit être très rapide après l'accident. Une minute de perdue, c'est 10% de chances de survie en moins ! Avoir un DAE est une démarche essentielle pour optimiser les chances de survie.

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Son principe est simple : envoyer un choc électrique au cœur pour lui redonner un rythme régulier en attendant l'arrivée des secours. Pour se servir d'un DAE, aucun danger pour le sauveteur et aucun risque d'erreur lors de son utilisation. C'est l'appareil qui établit le diagnostic et décide de "choquer" ou non la personne. Il suffit de suivre les consignes vocales pour l'installer.

Ce dernier va être installé sur la façade de la Mairie, lieu central du Bourg, et près des écoles, de la place du champ de Mars et bien sûr de la Mairie et de la Poste. Il est mis à la disposition de la population.

Cet appareil a été financé en partie grâce à une participation de GROUPAMA que nous remercions.



Le défibrillateur sera installé à côté de la boîte aux lettres de la Mairie.



Margès Commémoration du 11 Novembre

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix

Hommage à tous les « Morts pour la France »

Cette année les habitants se sont déplacés en nombre pour célébrer cette cérémonie.

Après la Marseillaise chantée par la chorale de Loisirs et Culture des Aînés Ruraux de l'Herbasse, Jean-Louis Morin, maire de la commune a présidé la cérémonie. Charles Meunier correspondant défense a fait lecture du message de la Ministre Déléguée en hommage à tous les « Morts pour la France ».

5 élèves de la classe de CM2 de l'école primaire de Margès ont fait lecture du poème « Liberté » de Paul Eluard.

Le Maire a lui rendu un hommage particulier à Hubert Germain ultime compagnon de la libération décédé dernièrement. Ensuite il a procédé à l'appel aux Morts de l'année écoulée.

Ce sont les élèves qui ont cité les « Morts pour la France » inscrits sur notre monument.

Fernand Pédriolat, ancien combattant a ensuite déposé la gerbe au pied du monument accompagné par 3 jeunes de Margès.

Après une minute de silence, la Marseillaise a été chantée de nouveau pour clôturer cette cérémonie.

Tout au long de la cérémonie et pendant l'apéritif offert par la Municipalité à tous les participants, une vente des Bleuets était organisée au profit de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre).





Margès Les élections en 2022

Modalités de demande d'inscription sur la liste électorale

Les nouveaux habitants peuvent demander leur inscription en mairie (fournir justificatif d'identité et de domicile), ou s'inscrire en ligne sur le site Service-Public ou via France Connect. Un courrier de confirmation d'inscription leur sera adressé.

Cette démarche peut être effectuée tout au long de l'année (1), et vous pouvez sur ce même site vérifier si vous êtes déjà inscrit sur la liste électorale.

Les jeunes atteignant 18 ans sont inscrits automatiquement, sans avoir de formalités à effectuer.

2022 : Deux élections Distinctes

L'élection présidentielle française de 2022 :

Douzième élection présidentielle de la V^e République et onzième au suffrage universel direct, est un scrutin permettant d'élire le président de la République pour un mandat de cinq ans.

Cette élection se déroulera les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 4 mars pour les élections présidentielles.

Les élections législatives françaises de 2022 :

Elles auront lieu en juin 2022 afin d'élire les 577 députés de la XVI^e législature de la Cinquième République.

Ces élections auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022

Les personnes intéressées pour tenir le bureau de vote sur une tranche doivent se faire connaître par mail accueil@marges.fr ou par téléphone 04.75.45.60.63 (les volontaires doivent impérativement être inscrits sur la liste électorale de la commune).

(1) Les années d'élection, se rapprocher de la mairie pour connaître la date butoir .



Margès Les Consignes de Tri évoluent

Recycler vos emballages devient plus simple ! Depuis, le 4 octobre 2021 dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception, dans les conteneurs de tri.

Recycler plus d'emballages en plastique :

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les conteneurs de tri aux côtés des emballages en métal, en papier, en carton et en verre. Faute de savoir comment les recycler, nous devions jeter les autres emballages plastiques avec les ordures ménagères. Ces derniers étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

*Ainsi, depuis le 4 octobre 2021, vous pouvez déposer dans les **conteneurs jaunes** tous les emballages ménagers suivants : emballages en métal, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique, sans exception.*

Quelques exemples : *bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...*

Pour les autres emballages ménagers, les consignes sont inchangées.

*A savoir, les emballages en verre, sont à déposer dans les **conteneurs verts**, et les cartonnettes avec les papiers et les journaux/magazines dans les **conteneurs bleus**,*

Désormais, n'hésitez plus : si c'est un emballage, il peut aller au recyclage.



Margès Les Consignes de Tri évoluent

Et en pratique ? Pour vous, le tri devient plus simple !

1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans les conteneurs de tri !

2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3/ Déposez vos emballages en vrac dans les conteneurs (pas dans des sacs).

APPORTEZ TOUS LES CARTONS ET LES ENCOMBRANTS EN DECHETTERIE

Nous sommes Tous Acteurs du recyclage :

MÉMO TRI

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

BIENVENUE AUX P'TITS NOUVEAUX !

LES NOUVEAUX

- EMBALLAGES METALLIQUES
- BOITES ALIMENTAIRES
- BOITELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE
- SACS, SACHETS, FILMS ET BLISTERS EN PLASTIQUE
- POTS, BOITES, BARQUETTES ET TUBES EN PLASTIQUE
- PETITS EMBALLAGES METALLIQUES
- SACHETS, FEUILLE D'ALUMINUM, BOUCHONS, COUVERCLES, TUBES ET BOITES

ASTUCES

- ✓ Videz le contenu des emballages sans sac poubelle
- ✓ Jetez les emballages sans sac poubelle
- ✓ Apportez tous les cartons en déchèterie
- ✓ Ne rincez pas les emballages avant de les aller
- ✓ N'embriguez pas vos déchets

POURQUOI TRIER SES DÉCHETS ?

- TRIER COÛTE **2X** MOINS CHER
- 1 SEUL emballage en plastique SUR 4 est jeté dans la poubelle de TRI
- 670** CANÈTTES RECYCLÉES suffisent à fabriquer UN VÉLO

COMPOST

QUAND TOUT EST TRIÉ JE SUIS TOUTE PETITE !

DÉCHÈTERIE

DECHETS@ARCHEAGGIO.FR
04 26 78 78 78
www.archeaggio.fr/dechets

ARCHE Aggio

www.consignesdetri.fr

Charles Meunier Elu à la Commission



Margès *Petits Rappels... pour bien « Vivre ensemble »*

Bruits de voisinage

Article du 2 juillet 2015 - Section 5 :

Article 12 :



Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

Article 13 :



Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de leurs activités ou des appareils, machines et instruments qu'ils utilisent ou des travaux qu'ils effectuent. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que de 8h 30 à 12h et de 14h30 à 19h 30.

Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés.



Margès Petits Rappels... pour bien « Vivre ensemble »

Ne brûlez pas vos déchets Verts

201709-nebrulezpasvosdechetsverts-particuliers_web.pdf

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, la mauvaise qualité de l'air...

- cause **48 000 décès** prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
- réduit de **9 mois** en moyenne l'espérance de vie ;
- est à l'origine de **maladies** ou d'insuffisances respiratoires.

→ Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.

et l'entretien du jardin pour un particulier :

génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne à **160 kilos** par personne et par an.
Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un **million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

En matière d'émissions de particules fines :

	=		=	
14 000 km parcourus par une voiture essence récente		50 kg de végétaux brûlés à l'air libre, (environ 5 sacs de 60 L de déchets verts)		3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante
13 000 km parcourus par une voiture essence ancienne				3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert
13 000 km parcourus par une voiture diesel récente				
1 800 km parcourus par une voiture diesel ancienne				

Pour mieux respirer
NE BRÛLEZ PAS vos déchets verts

Arrêtez de vous enflammer !

Information et recommandations à l'attention des particuliers



Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit !

Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité **fortement émettrice de polluants** : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la **gêne pour le voisinage** et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une **sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines** mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.

La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et polluée d'autant plus que les végétaux sont humides.

Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.

DÉCHETS VISÉS



Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de **450 €** peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

- LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL**
Tonte de pelouse et feuillasses avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.
- LE BROYAGE ET LE PAILLAGE**
Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.
Astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.
- LA DÉCHETTERIE**
Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de **580 déchetteries réparties sur toute la région**. Ainsi, 99 % de la population est desservie. Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Certains collectivités de la région mettent à disposition des composteurs. Renseignez-vous !

Certains collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile.



Source : www.sinoe.org



Margès Petits Rappels... à la Loi

Réglementation des forages domestiques

Article d'information à destination des administrés (particuliers) concernant la réglementation des forages domestiques proposé par le bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence :

Réglementation sur les puits et forages d'eau à usage domestique

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout puits ou forage d'eau à usage domestique doit être déclaré auprès du maire de la commune d'implantation (décret n°2008-652 du 2 juillet 2008).

Cette déclaration est valable aussi bien pour les ouvrages existants avant 2009 que pour ceux réalisés après cette date. Elle se réalise de façon simple au moyen du formulaire Cerfa n°13837*02.

Attention, suite à l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bas Dauphiné Plaine de Valence en décembre 2019, il est désormais interdit de réaliser tout nouveau puits ou forage d'eau à usage domestique sur l'ensemble du territoire communal jusqu'au 23 décembre 2022 puis uniquement sur certains secteurs du territoire.

À titre d'exception et sous réserve de remplir certaines conditions, des projets de nouveau puits ou forage domestique pourront être autorisés.

Si vous possédez un puits ou un forage d'eau, pensez à déclarer votre ouvrage si vous ne l'avez pas encore fait – Déclaration à faire en Mairie

Pour Margès : il est interdit de réaliser tout nouveau puits ou forage d'eau à usage domestique sur l'ensemble du territoire communal jusqu'au 23 décembre 2022 puis uniquement sur certains secteurs du territoire. Si après le 23 décembre 2022, vous avez un projet de puits ou forage d'eau, vérifiez s'il est interdit ou autorisé en vous rapprochant de la mairie ou en contactant directement les animateurs du SAGE par mail à l'adresse suivante : premp@ladrome.fr.

Pour aller plus loin : <https://sagedauphine-valence.fr/>



Margès Petits Rappels... à la Loi

Un animal est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. (1).

L'article 1385 du code civil prévoit une obligation de surveillance pour les animaux domestiques. Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est le responsable du dommage que l'animal a causé.

L'animal est considéré en état de divagation s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Tout animal en état de divagation sera placé en dépôt. Les frais engagés par la Mairie seront facturés à l'administré propriétaire de l'animal.

(1). Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau

et

Depuis le 1er janvier 2010, tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention. La délivrance de ce document à un détenteur de chien catégorisé par la mairie de sa commune de résidence est soumise à 3 conditions :

- Posséder une attestation d'aptitude : pour ce faire, il est nécessaire d'avoir suivi une formation de 7 heures portant sur l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention des accidents. Se renseigner auprès de la **DD(CS)PP** du département.*
- Un chien de catégorie 1 ou 2 doit avoir réalisé une évaluation comportementale par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale entre 8 mois et 1 an d'âge.*
- Posséder les documents justificatifs de l'identification du chien, de sa vaccination contre la rage, le certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de catégorie 1) ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur.*

Il est important de prendre en considération que si ces obligations ne sont pas respectées, les peines encourues peuvent être importantes. Par exemple, un détenteur de chien dangereux qui ne possède pas son permis de détention est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ainsi que d'une interdiction temporaire ou définitive de détenir un animal.



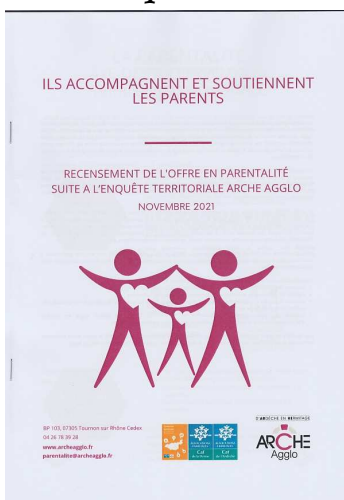
Commission Arche Agglo Parentalité

Depuis 2018, Arche Agglo souhaitait renforcer son accompagnement à la parentalité sur le territoire. Suite à la convention territoriale globale (CTG) signée avec les deux CAF en 2018 et une enquête parentalité à destination des professionnels du territoire en 2021, un « guide » parentalité a vu le jour. Celui-ci met en valeur les actions, projets et dispositifs développés sur le territoire ARCHE AGGLO.

Ce guide propose deux entrées :

- Par âges de la vie des enfants (0-6 ans/6-12 ans/12-25 ans)
- Par thématiques :
 - Arrivée d'un enfant- Parents/bébé
 - Accompagnement à la scolarité
 - Prévention santé
 - Évènements de la vie- Dispositifs-Accompagnement-Ressources
 - Accueil, animation parents-enfants
 - Enfant/parent en situation de handicap

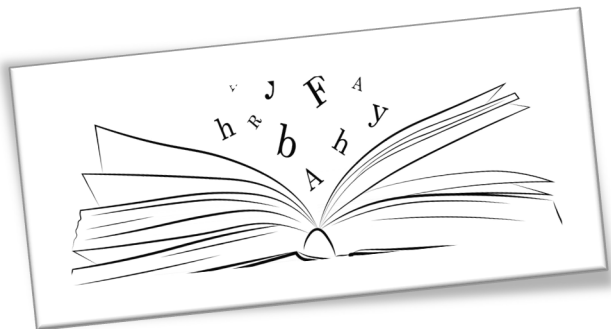
L'information de sa disponibilité (normalement prévue au premier trimestre 2022) vous sera communiquée sur le site de la commune.



Katia Die
Commission Petite Enfance A.A.



Les Associations Margessoises





Forum des Associations



C'était une première et il a été une réussite : le Forum des Associations s'est déroulé sur la place du village le vendredi 10 septembre dernier.

Toutes les Associations disponibles et quelques artisans ont répondu présent.

Chaque association ou artisan a organisé et décoré son stand, permettant de faire connaître leur activité aux visiteurs.

*Agréable moment de convivialité et coup de pouce aux associations
pour la saison 2021 – 2022.*



Merci à tous !

*Mme Geneviève BAZY-PILLOT
Commission Associations - Sport*



Le Club des Deux Villages



Après plus d'une année sans rencontre, les joueurs de coinche, belotte et tarot se sont retrouvés avec plaisir le jeudi 19 Août .Nous restons prudents et respectons les gestes barrières .

Dès la fin du confinement, le club a repris ses randos, nous voilà repartis courageusement sur les beaux chemins de la Drôme des Collines. En Juillet et Août nous avons marché le matin, le reste de l'année l'après-midi. Que le soleil brille, que les nuages menacent, que la bise souffle ou que le froid morde, nous marchons environ 2 heures tous les vendredis dans la bonne humeur.

Nous avons fêté les anniversaires 2020- 2021, jeudi 25 Novembre lors d'un repas au Restaurant des Balmes

Tous les adhérents sont invités pour fêter Noël jeudi 16 Décembre à la salle d'Arthemoney

Notre Assemblée Générale aura lieu à la salle d'Arthemoney samedi 29 Janvier 2022 suivie d'un repas à l'Auberge du Châlon

Envie de vous joindre à nous ! Contactez nous

Christiane 06 04 18 05 21 - Bernadette 04 75 45 70 45 - Simone 04 75 45 69 87





La Bibliothèque



La bibliothèque municipale est gratuite pour petits et grands alors n'hésitez plus, poussez notre porte.

Sous la houlette de Catherine Bard, adjointe chargée de la bibliothèque, nous sommes six bénévoles à nous relayer pour vous permettre de découvrir des auteurs, des nouveautés et échanger.

Nous proposons un panel de livres pour enfants qui vont des histoires pour Bébés aux Juniors en passant par les BD et les Mangas.

En ce qui concerne les ouvrages adultes, venez découvrir leur diversité qui va des Romans aux Policiers en passant par les BD adultes et le Goncourt.

Horaires d'ouvertures :

-Mardi de 15 h 30 à 17 h 30

-Mercredi de 10 h à 12 h

-Samedi de 10 h à 12 h

bibliotheque@marges.fr

www.bibliothequedemarges.jimdo.com

Si des changements interviennent dans les jours d'ouverture ou les horaires, vous serez informés via le panneau d'affichage près de la porte d'entrée. N'hésitez pas à consulter notre site pour vous tenir au courant.

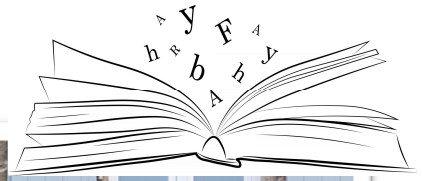
Vous pouvez également nous trouver via le site de la Mairie dans la rubrique « vie communale », il vous suffira de cliquer sur le lien.

Vous nous retrouverez ou nous découvrirez, au marché de Noël, le samedi 11 décembre.

Nous lirons des contes de Noël aux enfants et aux adultes qui ont une âme d'enfant.



La Bibliothèque



Une pensée pour

..... Marie Antoinette Carceles était une bénévole active à la bibliothèque de Margès entre 1990 et 2010.

Elle était en relation avec la médiathèque de Saint Vallier. Elle avait toujours le sourire et aimait conseiller les lecteurs. Elle aimait faire déguster ses gâteaux aux autres bénévoles.

L'ancienne bibliothèque se situait à l'époque au Rez-de-Chaussée du bâtiment de l'école primaire, les enfants venaient directement y chercher des livres... Son souvenir doit rappeler beaucoup de moments heureux à nombres d'anciens élèves Margessois.



Marie Antoinette nous a quittés au Printemps 2021.



Loisirs et Culture des Aînés ruraux de l'Herbasse

Chacun a en tête le 17 mars 2020, date à laquelle nous avons dû suspendre nos activités jusqu'à nouvel ordre . . . , et que la pandémie fut déclarée internationale.

En 2021, malgré des installations fermées, notre CA ne s'est pas arrêté de travailler grâce à l'implication de ses membres, en attendant la reprise des activités.

C'était chose partiellement faite avec les ateliers de gymnastique et de marche nordique, dès les mois de mars et d'avril, dans des conditions sanitaires pas toujours faciles (météo, limitation du nombre des participants, etc.). N'oublions pas l'atelier "mémoire" qui de son côté ne s'est jamais arrêté en transmettant des exercices hebdomadaires.

Sur le plan administratif, le site Internet a été remodelé, les statuts ont pu être modifiés et validés en juillet, et de nouvelles activités ont été mises en place, (voir la fiche d'inscription sur notre site) grâce à l'aide de tous, et plus particulièrement des salariées (dont le salaire a été maintenu) et des membres qui ont soutenu l'association même sans activité.

L'ensemble des ateliers a finalement redémarré à la rentrée scolaire au soulagement de chacun, et l'assemblée générale du 22 novembre montre l'intérêt de tous (membres, bénévoles municipalités) pour la survie de Loisirs et Culture, qui est bien décidé à fêter ses 30 ans d'existence en 2022.

Notre association reste fédératrice conformément à ses statuts, et nous comptons sur tous pour nous aider à maintenir cet objectif et à faire perdurer cet élan. Encore un grand merci à ceux qui nous soutiennent dans cette période difficile.

Michel BELLE – Le Président





Loisirs et Culture des Aînés ruraux de l'Herbasse



La chorale rassemble chaque mercredi tous ses Membres



L'atelier « Equilibre » permet à nos adhérents d'apprendre des gestes pour aider au quotidien et de maintenir une certaine autonomie.



Exemple de composition réalisée à l'atelier « Art Floral »



L'atelier du mouvement

Association L'Atelier du mouvement - Pratique du QI GONG-

QI : souffle, énergie

GONG: travail

Le QI GONG est le travail de l'énergie issu de la culture traditionnelle chinoise pour le bien-être, l'entretien de la santé et l'harmonie entre le corps et l'esprit. Cette pratique utilise des mouvements, des exercices de respiration, des postures corporelles et la concentration de l'esprit. S'appuyant sur les principes de la médecine traditionnelle chinoise le but est de faire circuler et renforcer l'énergie, le corps devient souple, plus fort et la détente et le calme intérieur apparaissent pour un bon équilibre psychique. La santé et la vitalité sont optimisées.

Accessible à tous et à tout âge de la vie.

Au plateau sportif à Marges les mardis de 9h15 à 10h45, les jeudis et vendredis de 9h30 à 11h15.

Enseignante diplômée.

Renseignements : 06 72 78 24 24





Amicale boule de Margès-Arthemonay

La société de boule Margès Arthemonay a fait son assemblée générale le 15 septembre 2021 avec 21 licenciés présents sur les 27 licenciés.

Les compétitions ont repris en août 2020 ce qui nous a permis d'organiser le doublette challenge DIDIER sur la place du village avec une belle fréquentation.

Le boulodrome a réouvert depuis le 11 octobre et jusqu'en avril 2022 (Pass Sanitaire Obligatoire)

Lundi mercredi 13h30 – 18h00 vendredi 13h30 – 21h00

Calendrier pour la nouvelle saison

Le 16 quadrettes à Saint Donat le 05/02/2022

Le 32 doublettes à Marges le 20/08/2022.

Le sociétaire sera organisé courant du mois de mai, les personnes non licenciées désirant découvrir la Boule Lyonnaise seront les bienvenues à cette occasion

Le championnat de France toutes catégories se déroulera à Valence du 15 au 17 juillet 2022

Un grand merci à tous nos licenciés qui ont répondu présent pour cette nouvelle saison

Amicale Boule Marges Arthémonay

Photos prises lors du Challenge « Bruno Didier » qui s'est déroulé à Margès.





La ronde des écoliers

Nouveau bureau, nouvelle année !

Nous travaillerons toute l'année en étroite collaboration avec le corps enseignant pour apporter le meilleur à nos petits écoliers !

Nous souhaitons tous pouvoir continuer d'avancer en oubliant les petits tracas des années précédentes. Nous avons prévu des animations en présentiel comme par correspondance.

Nous vous rappelons que n'importe quel habitant se rapprochant par mail de l'association peut demander un bon de commande car à ce jour il n'y a que les enfants scolarisés qui sont en possession de nos bons de commande.

Petite présentation



*Cécilia Achilles Présidente
Emmanuel Achilles Trésorier*



Radia Brun Trésorière Adjointe



Amandine Talfournier Secrétaire



Magali Baffert Secrétaire Adjointe



La ronde des écoliers



CALENDRIER 2021/2022



NOVEMBRE	07-nov.	BOURSE AUX JOUETS	Marges
	10-déc. à définir	SAPINS / CALENDRIERS SPECTACLE DE NOËL	Terrain de pétanque Margés détails à venir
	11-déc.	vente de vin en partenariat avec le tournay	Retrait au tournay
2022			
MARS	27-mars	LOTO	Espace des Collines à Saint Donat
AVRIL	30-avr.	MARCHE AUX FLEURS	Arthemoney place du village
JUN	à définir	PÉTANQUE	Détails à venir
	à définir	FÊTE DE L'ÉCOLE	Détails à venir

Pour chacun des événements, nous vous informerons au fur et à mesure.
Rappel : nous avons toujours besoin de bénévoles.

Pour nous contacter :

Par mail : rpi@arthemonaymarges@gmail.com

Par tél ou SMS : 06 84 14 82 19

Via notre page

LA Ronde des Écoliers - R.P.I Arthemoney -

Facebook :

Marges



Le comité des fêtes



COMITE DES FÊTES DE MARGES

BILAN POSITIF !

« FÊTES » LE PLEIN D'ENERGIE !

Voilà un bilan positif pour le Comité des Fêtes suite au Forum des associations qui s'est déroulé en septembre dernier !

De nombreux nouveaux bénévoles :

Bérangère, Sylvain, Daniel, Catherine, Emilie, Camille, Gabriel, Clémence, Damien, Anne Marie, Gérard, Michel, Nicole, Nelly, Sylvain, Jean Marie

Sont venus rejoindre une équipe dynamique et volontaire !

Pour être vite mis dans le bain, la première manifestation à organiser :

LE MARCHÉ ARTISANAL DE NOEL du 11 et 12 décembre !!!

Deux journées intenses qui demandent un investissement physique et un peu de disponibilité



Si l'année 2021 a été pauvre en événements, toute l'équipe espère que l'année 2022 sera meilleure et qu'elle permettra d'organiser la Vogue du mois de juillet et le concours de pétanque – Vide grenier de septembre.

Chaque manifestation est l'occasion pour tous de nous retrouver et de partager de bons moments et le Cinéma de plein air à l'étude pour 2022 sera encore un moment de convivialité et de rencontre !

VENEZ DONC REJOINDRE UNE EQUIPE ACTIVE ET ENTREPRENANTE !!!

Pour tous renseignements : Sandra – secrétaire du CDF - cdf26260@gmail.com



L'association du patrimoine Margès-Arthémonay

Après un temps de pause forcée, nous souhaitons reprendre vie en nous retrouvant pour de futurs projets ; Si vous souhaitez nous rejoindre, vous serez les bienvenus au cours de l'assemblée générale qui aura lieu en Janvier 2022.

A l'occasion du marché de Noël des 11 et 12 Décembre 2021, nous souhaitons nous associer au comité des fêtes de Margès pour organiser une exposition de crèches dans l'église de Margès (sera validé en fonction des exigences liées à la situation sanitaire).





Sport et loisirs Margès

Tout d'abord et après ces mois de crise sanitaire, nous sommes ravis de voir nos volleyeurs retrouver le chemin du Gymnase pour cette nouvelle saison.

La journée porte ouverte des associations a été bénéfique pour le club qui a pu enregistrer une dizaine de licences supplémentaires.

Nous comptons environ 70 licenciés cette saison et apprécions les spectateurs qui suivent les matchs de l'équipe Régionale.

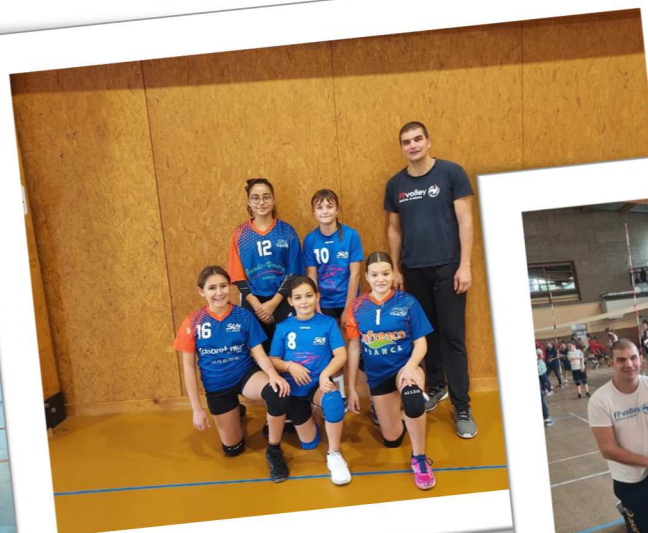
Le prochain match à domicile de la une aura lieu le 29/01/22 à 20h contre Montélimar, on vous attend nombreux (pass sanitaire obligatoire)

Les prochains plateaux jeunes à Margès auront lieu aux dates suivantes :

- 29/01/22 : M9 F et G
- 13/03/22 : M13F
- 26/03/22 : M11F
- 02/04/22 : M9 F et G
- 09/04/22 : M11F et G

Nous ne manquerons pas de faire suivre l'information si nous organisons une manifestation en 2022.

Sportivement.





A.C.C.A. Margès

Le 11 juin 2021, l'ACCA de Margès a tenu son assemblée générale.

C'est en présence de Jean-Louis Morin, Maire de Margès que le Président Gilles Dumoulin et les membres du bureau ont présenté le bilan de l'année écoulée. Le secrétaire et le trésorier ont, eux, procédé à la lecture du bilan moral et financier. L'ensemble des chasseurs présents ou représentés ont voté le nouveau bureau.

L'ACCA a participé au forum des associations de la commune le 10 septembre 2021.

C'est avec le soutien de la fédération des chasseurs de la Drôme que l'ACCA a pu présenter un stand ludique et interactif en présentant des moulages d'empreintes des animaux de nos forêts ainsi que divers documents pour les jeunes et moins jeunes.

L'objectif des chasseurs pour cette saison et pour l'avenir, est basé sur la sécurité aussi bien lors des chasses individuelles que collectives. L'A.C.C.A. de Margès a toujours été préoccupée (comme toutes les A.C.C.A. d'ailleurs) par l'aspect sécuritaire de son activité et n'a pas attendu que les médias s'emparent de ce sujet pour mettre en place des actions initiées soit par la loi soit par le bon sens très développé dans un monde rural où la communion avec la nature est encore réelle.

- Les règles de sécurité de base (exemple : l'arme n'est chargée que lorsque le chasseur est en instance de tir)
- Les consignes obligatoires pour la chasse individuelle (exemple : interdiction de tirer en direction des routes et des habitations...)
- L'obligation pour nos seniors de passer un examen de capacité.
- Les consignes obligatoires pour la chasse collective (exemple : pose de panneaux signalant les battues)
- Préconisations pour le tir (exemple : identification certaine de la cible)

Toutes ces consignes sont annoncées avant le début de chaque battue.

Tout cela est fait dans un souci de sécurité et de partage du territoire avec les autres usagers.

Dans un souci de Civisme et compte tenu des dernières recommandations gouvernementales, les chasseurs de Margès ne feront pas leur traditionnel Loto Gibiers

Stand au Forum du 10 septembre



Le bureau lors de l'A.G.





Les Conscrits Margès - Arthemonay

Bonjour ami(e)s Margessois(e)s, / Arthemonois(e)s

Nos projets des années précédentes n'ayant pas pu être réalisés comme ils étaient prévus, nous espérons que cette année malgré les restrictions, nous pourrons en faire le maximum.

Notre tournée de la Tombola aura lieu les 17, 18 et 19 décembre 2021.

En ce qui concerne la tournée du muguet début mai et le bal début juillet, pour le moment ces manifestations sont en suspens. Nous vous informerons de l'avancement de ces projets dès que nous en saurons plus.

En espérant, vous revoir bientôt, les conscrits vous souhaitent une excellente année 2022 !

Pour nous contacter :

-Présidente : Victoria Daene : [06-95-89-25-12](tel:0695892512)

-Trésorier : Corentin Dié : [06-82-57-20-16](tel:0682572016)

Secrétaire : Élodie Duclaux : [06-95-56-22-33](tel:0695562233)





Les Professionnels Margessois à Votre Service



Vous êtes entrepreneur sur la commune, vous souhaitez paraître sur le bulletin : veuillez contacter le service communication à la Mairie.



*Epicerie Fine Le Tournay Produits
Locaux 0475731472*



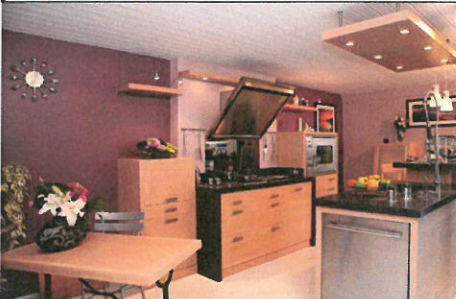
*Boulangerie Ferlay
0475457080*



*Auberge du Pont du Chalon
0475456213*



*Artisan Michel Deroux
0475456437*



*Domaine des Bruyères
0633013318*



*Domaine Saint Loup
0475059263*

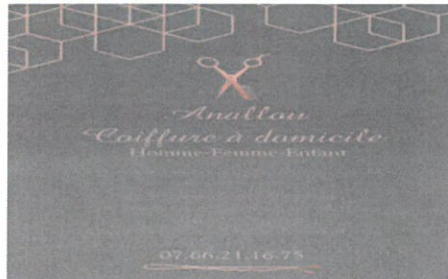


*A.V.A.P Margès
0663050718*

*Anallou Coiffure
0766211675*

*Seb Pizzas
0684852984*

Vanessa, j'habite Margès et je me déplace à votre domicile pour vous aider au quotidien face à toutes démarches administratives (trier et faire des courriers, remplir des dossiers.....)Je peux également vous accompagner dans les formalités à la suite de la perte d'un proche.....(Déductible à 50% des impôts)



*So. ART
0663236027*

*Seb Taxi
0613075495*

**So.ART Animation d'Ateliers
Céramique**



groupes
et
individuels

Atelier So.art
1930, route des dauphins
26260 Margès

06.63.23.60.27

sophiemaccagno7@gmail.com

site web: www.wix.com/sophiemaccagno/soart

SEB TAXI

- Entreprise de taxi au départ du village
- Liaison gare et aéroport
- Transport médical assis (hospitalisation, dialyse, chimio...)
- Transport divers (courses, coiffeur, dentiste...)

Je reste à votre disposition pour toutes demandes.

06.13.07.54.95

Commune stationnement : N°1 La Baume-d'Hostun



Bonin Manutntion BMP
0475457809



LB Batiment
0475451619

Pour vos projets de construction, de rénovation,
travaux à la mini-pelle, n'hésitez pas à me contact
Site internet : www.maconnerie-dromemarges.com

LC Bâtiment
LAMBERT Christophe
Maçonnerie / Placo
Travaux divers
26260 Marges
Tel : 04 75 45 16 19
Port : 06 71 37 48 82
E-mail : lcbatiment@sfr.fr

Manin Electro-tech
0633744657

3620 Route des Dauphins
26260 MARGES

MANIN SERVICE ELECTRO-TECH
MANIN BAPTISTE
Électricien : Installation et Mise en service
d'équipements électriques domestiques,
tertiaires et industriels
Téléphone : 06.33.74.46.57
Courrier électronique : maninbaptiste@gmail.com

Max Pouzin
0674639159

Max Pouzin
PEINTURE - DÉCORATION - MULTI-TRAVAUX

06 74 63 91 59 Margès
max-pouzin@orange.fr

Menelec
0668617901



Electricité Générale
Courant fort / courant faible

BUISSON Steven
Gérant
06.68.61.79.01

5, clos les Doublis – 26260 MARGES
Fax : 04.75.72.70.51 Email : menelec@yahoo.fr
www.sarl-menelec.com

Refresco



A+ Services
0475453796

DES SOLUTIONS DE CONFORT, ECONOMIQUES ET DURABLES

A+ services
POMPES A CHALEUR
CLIMATISATION
AEROTHERMIE, GEOTHERMIE
PHOTOVOLTAIQUE

04 75 45 37 96 Installation | Dépannage | Entretien

Vert E Design
0622740718

Vert E Design
Khorchi Jeremy
Paysagiste & Terrassement
0622740718
jeremykhorchi@gmail.com

Un Marché tous les mardis de 16h à 18h - Place du Champ de Mars.



Bonne Année 2022.....



.....Prenez Soins de Vous

MARGES-Bulletin municipal 2021
DIRECTEUR DE PUBLICATION : CATHERINE BARD
Editeur : Mairie de Marges
IMPRIMEUR : IMPRIMERIE DE LA VALLEE – ST VALLIER
Diffusion : dépôt dans boîte aux lettres
520 EXEMPLAIRES
Dépôt légal : A parution